



La Ville de Brossard est actuellement à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste suivant :

**CHEF DE DIVISION – VIE COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE
(POSTE CADRE RÉGULIER À TEMPS COMPLET)**

Relevant de la directrice adjointe de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, le titulaire du poste assure la planification, l'organisation, la coordination et le contrôle de l'offre de services communautaires et des événements spéciaux de la division selon les lignes directrices établies.

PRINCIPALES TÂCHES

- Gérer l'ensemble des événements de la programmation communautaire (Ordre du mérite de Brossard, Gala de l'action bénévole et Festin culturel de Brossard);
- Participer à l'élaboration de plans d'action découlant des politiques municipales et à la mise en œuvre de ceux-ci;
- Analyser, proposer et mettre en œuvre des stratégies visant le développement de la vie communautaire dans le but de favoriser la qualité de vie des citoyens et de répondre aux besoins du milieu en utilisant une approche d'intervention basée sur le conseil et le soutien auprès des bénévoles, des organismes locaux, des associations et différents partenaires locaux, régionaux et nationaux;
- Voir à l'administration des budgets annuels d'opération de la division et en assurer son contrôle;
- S'assurer de l'application de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes;
- Soutenir les organismes reconnus qui interviennent au plan communautaire et social en appliquant les politiques et normes municipales en vigueur et en leur accordant un soutien technique et l'expertise nécessaire;
- Participer à diverses tables de concertation (aînés, immigration, jeunesse, etc.) et agir à titre de représentant municipal;
- Assurer la gestion des ressources humaines affectées à la division communautaire et sociale (recrutement, sélection, embauche, évaluation);
- Voir à la gestion des protocoles d'entente établis avec divers partenaires.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

- Diplôme universitaire de premier cycle dans un domaine relié à la fonction;
- Au moins cinq (5) années d'expérience pertinente, de préférence acquises dans le domaine municipal;
- Posséder des aptitudes pour le travail d'équipe et la gestion des ressources humaines;
- Habileté pour les communications verbales et écrites;
- Être reconnu pour ses qualités de gestionnaire et son leadership.

Le salaire annuel varie entre 68 206 \$ et 85 200 \$ et les conditions de travail sont déterminées par le recueil des conditions de travail du personnel cadre en vigueur. Seules les personnes retenues recevront un accusé de réception. La Ville souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae en mentionnant le numéro de concours EXT-2014-02 au plus tard le 17 janvier 2014.

VILLE DE BROSSARD
Direction des ressources humaines
2001, boulevard de Rome, Brossard (Québec) J4W 3K5
Courrier électronique : resshum@ville.brossard.qc.ca